



Projet EDUCATIF

de la Communauté de Communes du Gâtinais

2015-2019

PRÉAMBULE :

Le territoire du Gâtinais en Bourgogne est situé au nord-ouest de l'Yonne. Limitrophe à la Seine-et-Marne (77) et au Loiret (45), le territoire de la Communauté de Communes du Gâtinais profite ainsi de sa situation aux portes de l'Île de France. Idéalement situé, le Gâtinais en Bourgogne possède des atouts économiques et logistiques indéniables. C'est pourquoi on voit depuis peu un exode de la population urbaine vers nos campagnes.

La Communauté de Communes qui rassemble 24 villages existe depuis le 1^{er} janvier 1998. Ses trois compétences initiales sont issues du SIVOM du Gâtinais qui les lui a transférées. Contrairement au Syndicat, les communes membres de la Communauté de Communes ont l'obligation d'adhérer à l'ensemble des compétences de la structure. Une autre distinction par rapport au SIVOM est que cet établissement public de coopération intercommunale peut percevoir l'impôt. En outre, une Communauté de Communes a l'obligation d'exercer deux compétences obligatoires prévues par la loi (aménagement de l'espace et développement économique), les autres compétences sont optionnelles.

Depuis 2006, l'Action Sociale et l'Animation envers la jeunesse a complété les compétences du Sivom. Auparavant, ce service était géré par l'association JEGB. Mais depuis le 1^{er} janvier 2014, diverses compétences du Sivom ont été transférées à la Communauté de Communes, dont le service Action Sociale et Animation.

Pérenniser les activités d'accueils périscolaire et extrascolaire est une volonté des élus afin de répondre à un réel besoin des familles ; volonté aussi de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite et l'épanouissement de tous les enfants et jeunes vivant sur le territoire.

En effet, la manière dont un enfant met à profit son temps en dehors de la classe est essentielle pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale. Il est important, en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture, de proposer une organisation du temps libre propre à favoriser son développement harmonieux, en complémentarité et partenariat de la famille, de l'école et du champ institutionnel et éducatif local.

L'enfant ou l'adolescent tirera d'autant mieux parti de son temps scolaire et de son temps libre que ceux-ci seront articulés et équilibrés.

Le désir de connaître et d'être ensemble peut s'organiser autour d'activités culturelles, sportives et ludiques, menées dans le cadre des différents temps périscolaires et extrascolaires.

Ces loisirs éducatifs peuvent être l'occasion pour chaque enfant ou jeune de se découvrir des talents et contribuer à leur réussite scolaire, selon un cadre de valeurs démocratiques, laïques et dans le respect des droits de chacun.

Ce projet éducatif est rédigé pour 5 ans avec un cadre aux orientations précises. Il pourra être réactualisé chaque année par avenant.

Il prend en compte des problématiques sociétales et des interrogations aux entrées transversales. Il décline notre volonté éducative dans chacun des domaines d'activités de loisirs, d'éducation et de citoyenneté, affirme nos exigences de travail et de réflexion auprès de nos partenaires ainsi qu'auprès de chaque acteur.

Ce document servira de base à l'élaboration des projets pédagogiques des équipes d'animation, ainsi que de base de discussion pour les collaborations avec nos divers partenaires de projets de loisirs et de vacances.

1) Finalités éducatives :

La Communauté de Communes du Gâtinais, par son service Action Sociale et Animation envers la jeunesse, considère que chaque enfant selon ses spécificités doit devenir CITOYEN à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. La Communauté de Communes participe ainsi à son cheminement d'enfant à adulte.

La complémentarité, la diversité et la construction commune d'une action éducative sont recherchées ; c'est la coéducation (avoir une approche globale de l'enfant et du jeune).

La complémentarité implique que chacun ait une place clairement définie, chacun a une utilité, une mission éducative. Par exemple, seront pris en compte dans les projets pédagogiques le rôle éducatif des familles et les projets d'école.

La diversité doit se traduire dans la mise en œuvre des projets et la mise en place d'actions pertinentes. Ces actions s'inscrivent dans une démarche territoriale volontaire, afin de construire des partenariats durables, des projets pertinents et cohérents.

2) Objectifs généraux :

En matière du public enfance-jeunesse, les objectifs généraux de notre structure se résument ainsi :

- Permettre à chaque enfant, jeune de développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance
- Développer l'accueil des enfants et jeunes porteurs de handicap
- Rechercher une cohérence entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune
- Eveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leurs vies
- Favoriser le lien social intergénérationnel, entre les partenaires, les échanges de savoir, de savoir être et des savoir-faire.
- Respecter les normes de sécurité et d'hygiène des structures d'accueil, ainsi que les ratios d'encadrement légaux
- Valoriser le rôle éducatif des parents

La volonté d'aider chacun à s'instruire, progresser, s'élever tout au long de l'apprentissage de la vie, recouvre une dimension individuelle et collective.

Au niveau individuel, éduquer signifie d'abord accompagner dans la découverte de soi, de son image, de son potentiel. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans un groupe.

Au niveau collectif, il s'agit de stimuler la solidarité et l'implication au service des autres.

Les activités proposées visent l'apprentissage et l'épanouissement. Elles sont interculturelles et visent à favoriser les rencontres, les échanges, le partage.

Chaque activité doit intervenir en support du projet éducatif, elle ne doit pas être une fin en soi : épanouissement personnel, ouverture à la culture, éveil de l'esprit critique, développement du sens du partage...

Il peut s'agir aussi de faire naître de nouvelles solidarités, de favoriser la prise de responsabilité et des engagements sur des valeurs démocratiques et laïques.

Toutes les activités proposées visent à faire grandir l'être humain dans deux dimensions : sur le plan personnel mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre de la collectivité.

Ainsi, une pratique artistique peut, selon les cas, constituer une expérience de création, une première rencontre avec un artiste, une occasion de renouer avec le groupe, de s'investir au service d'un projet collectif comme individuel.

Sur le plan général, il convient de réaffirmer que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants : dans ce contexte, nous favorisons toutes les initiatives pouvant améliorer la communication avec les structures éducatives et visant l'établissement d'un réel partenariat éducatif.

Pour cela, il est important d'organiser des temps d'échange et de partage entre professionnels et parents. Les accueils de loisirs, lieux d'écoute et d'échange, peuvent, à cet égard, faciliter la mise en confiance et l'expression des familles.

La mise en place d'activités enfant/parent peut également constituer des moments privilégiés de réflexion et d'échange avec les professionnels.

Ces actions permettent l'implication des parents dans la vie collective et l'amélioration de nos structures d'accueil au regard des besoins des enfants et des jeunes.

3) Principes d'action :

Le projet éducatif concerne l'ensemble des enfants et adolescents du territoire de la Communauté de Communes du Gâtinais et peut donner lieu à une modulation des moyens afin de favoriser l'égalité des chances et permettre l'accès de chacun à l'éducation.

Cela repose sur plusieurs principes :

- mutualiser les espaces et les moyens afin de faire évoluer et optimiser les ressources existantes ;
- organiser la concertation pour impliquer les acteurs concernés et enrichir la dynamique du projet ;
- mettre une circulation de l'information pour que chacun puisse avoir connaissance des actions éducatives proposées ;
- mise en place d'un règlement intérieur
- conventions de partenariat avec la CAF, la MSA, le Conseil Général.

4) **Fonctions des structures :**

- répondre à une demande des familles, des enfants et des jeunes
- un moyen de garde pour les familles, en toute sécurité physique et morale, selon leurs ressources, à des périodes et des horaires conformes aux rythmes des enfants.
- Un lieu de vie et de socialisation pour les enfants, les jeunes et leur famille.
- Des espaces de découvertes et d'apprentissage de qualité en termes d'accompagnement et de loisirs.

5) **Projet pédagogique :**

L'équipe de direction est garante du projet éducatif et du projet pédagogique. Elle doit veiller au bon déroulement de l'accueil de loisirs (organisation de réunions pédagogiques, évaluations, bilans précisant les fonctionnements et dysfonctionnements rencontrés à remettre au responsable du service...)

Le projet pédagogique annuel (commun à toutes les structures) est produit en concertation par les responsables de structures, des représentants de parents et d'élus.

Pour les parents, l'accueil de loisirs ainsi travaillé, ne sera pas un simple moyen de garde d'enfants, mais un lieu où ils inscrivent leur enfant avec confiance, avec l'extrême exigence du bien-être de leur enfant et pour l'originalité des animations proposées.

Le projet pédagogique décrit :

- la mise en œuvre des objectifs éducatifs en terme de capacité,
- le fonctionnement opérationnel de chaque structure (horaires, lieu, dates d'ouverture),
- les différents moyens (financiers, humains et matériels existants et à créer),
- le rôle de chacun,
- le public concerné (différentes caractéristiques du public),
- le thème porteur de l'année,
- les modalités d'évaluation,
- Et l'ouverture aux projets futurs.

Il a pour but donc de préciser concrètement les modalités de mise en œuvre des orientations éducatives, de définir les contenus d'activités et des différents temps de vie qui vont rythmer la journée des participants.

Les objectifs de la structure sont directement inspirés du projet éducatif. Ils traduisent les grandes lignes d'orientations pédagogiques que nous souhaitons développer et voir se développer au sein des accueils périscolaires et extrascolaires.

L'objectif transversal est de maintenir le plaisir des enfants et des jeunes comme constante quel que soit le temps de la journée ou de l'activité menée. Exploité à des fins éducatives, il est la condition pour que chacun s'épanouisse et se développe.

Prendre du plaisir, quelque chose que l'on a envie de faire : l'équipe doit être à l'écoute des désirs des enfants tout en proposant des nouveautés et en cherchant le positionnement juste pour les leur faire apprécier.

Il faut parfois aider l'enfant à trouver son plaisir, ne serait-ce parce qu'il ne connaît pas l'activité. Quelle que soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'animateur reste déterminante. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir astucieusement en motivant et valorisant l'enfant ou le jeune.

Bien que les horaires soient en quelque peu identiques à celles de l'école, il est important de faire passer de bons moments aux enfants pour leur permettre de vivre des situations différentes de celles passées à l'école ou en famille. L'accueil de loisirs doit être un lieu où on aime venir s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes, un lieu de socialisation.

Nos objectifs sont :

- Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant, du jeune
- Être force de proposition pour des activités innovantes et adaptées à chaque tranche d'âge
- Respecter les rythmes de vie des enfants, jeunes et adultes
- Favoriser le respect entre les individus : enfants (jeunes)/enfants, enfants/adultes, adultes/adultes ainsi que le respect des locaux et du matériel.
- Inciter la participation active des familles au sein des accueils de loisirs
- Promouvoir un encadrement de qualité (aide à la formation qualifiante, formation interne...)

L'équipe d'animation est constituée de trois directeurs, référents, garants et porteurs du présent projet. Il appartiendra donc à l'équipe d'animation de s'approprier ces objectifs et de les développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre ainsi que dans les projets d'activités.

L'objectif étant de créer un document accessible à tous, sécurisant pour les familles, un repère pour les professionnels et partenaires et en constante évolution pour répondre au mieux aux besoins du terrain.

L'évaluation, dernière étape d'un projet qui permet de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des dispositifs au regard des objectifs fixés et des effets attendus. Il est important d'identifier un mode d'évaluation objectif, en se fixant des critères qualitatifs et quantitatifs, ainsi qu'en construisant un ensemble d'indicateurs.

En rapport avec les objectifs du projet éducatif, pédagogique commun et spécifiques des actions, un fiche d'évaluation sera élaborée qui tiendra compte des critères préalablement identifiés.

L'évaluation intégrera également l'implication individuelle (fiche d'auto-évaluation) et collective de l'équipe d'animation (réunions bilans) sur les différentes activités ou projets d'activités, sa capacité à les mener, ou le choix de celles-ci (cohérence de l'action).

Ces bilans et fiches d'auto-évaluations permettront de synthétiser les réponses, de cibler les points de satisfaction et de prendre en compte les éventuelles problématiques.

Enfin, après l'analyse de tous ces points, des propositions concrètes en vue d'amélioration devront être formulées ; développement, pérennisation ou encore arrêt de l'action.

CONCLUSION :

Chacun de nous a sa part de responsabilité dans l'éducation. Etant conscient de cela, le travail se fera en équipe, ce qui implique une unité d'action vers le but commun et un engagement personnel de chacun au sein de l'équipe. Chacun devra apporter sa science, ses compétences, son dynamisme et sa personne.

Aucun ne devra être considéré comme seconde zone. La complémentarité sera une richesse.

Enfin, se mettre à plusieurs pour atteindre ensemble un même objectif est une mission exaltante qui demande du professionnalisme, l'acceptation d'une tactique commune, une coordination d'efforts, une discipline et beaucoup de communication et d'échanges.

Le Président
Henri de RAINCOURT
Ancien Ministre

